

1270

17 juillet 1970

Coopération technique avec Madagascar
Contribution fédérale de 850'000 francs
pour la zone d'expansion rurale (ZER)
de Bobasakoa.

Département politique. Proposition du 3 juillet 1970 (annexe).
Département des finances et des douanes. Rapport joint du
10 juillet 1970 (adhésion).
Département de l'économie publique. Rapport joint du 16 juillet
1970 (adhésion).

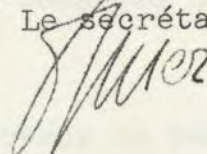
Vu la proposition du Département politique et d'entente avec
le Département des finances et des douanes et le Département de
l'économie publique, il est

d é c i d é

de libérer un montant de 850'000 francs à prélever sur le crédit
de paiement 202.493.01 de la Coopération technique pour le finan-
cement de la zone d'expansion rurale de Bobasakoa.

Extrait du procès-verbal au Département politique (20) pour
exécution; au Département des finances et des douanes (8); au
Département de l'économie publique (5) pour information et au Chef
de presse du Département politique.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,



t.311 Madagascar 18 - DE/me

Berne, le 3 juillet 1970

302/69

A u C o n s e i l f é d é r a l

Coopération technique avec Madagascar
Contribution fédérale de frs 850'000.--
pour la Zone d'Expansion Rurale (ZER)
de Bobasakoa

I. CADRE GENERAL

Le montant global des engagements pris par la Coopération technique en faveur de Madagascar jusqu'à fin 1969 atteint le chiffre de fr. 3'800'000.--. Les diverses contributions suisses ont permis la réalisation de plusieurs projets d'institutions privées, d'une action de la Confédération (éradication de la Bilharziose), l'envoi d'experts et de volontaires, l'octroi de bourses d'études.

Notre effort d'assistance technique en faveur de ce pays est appelé à s'intensifier car le Gouvernement malgache nous a adressé récemment plusieurs demandes d'aide dignes d'intérêt.

La présente proposition concerne la réalisation dans une région du Nord-Ouest de Madagascar, délaissée jusqu'ici d'un type d'action - due à l'initiative de la FAO - qui a fait ses preuves ailleurs dans le pays. La responsabilité de l'exécution du projet incomberait à la FAO. Un expert, M. Hablützel, ingénieur agronome, en assumerait la direction sur place tout en continuant à superviser les projets du

./.

même type en cours de réalisation. Le projet de ZER de Bobasakoa constitue donc un cas d'aide associée, genre d'intervention que la Coopération technique a l'intention de développer.

Bon an mal an, Madagascar parvient toujours à exporter du riz mais en quantités encore insignifiantes. Dans ses plans de développement, le Gouvernement accorde une haute priorité à l'extension et à l'intensification de cette culture: le riz constitue en effet la base de l'alimentation malgache; de plus, le marché africain peut absorber un tonnage assez important. Des pays tels que le Sénégal, et plus près de Madagascar, Maurice et la Réunion, importent chaque année d'importantes quantités de riz.

Dans leurs efforts de développement de la riziculture, les autorités malgaches mettent l'accent sur les aménagements qu'elles appellent du type "raz du sol", entraînant peu d'investissements car, comparé à d'autres cultures, le riz valorise mal les investissements hydro-agricoles.

Le projet qui fait l'objet de la présente proposition répond à ces préoccupations du Gouvernement malgache. Il s'agit d'une action basée essentiellement sur le développement de la riziculture selon des techniques peu coûteuses, à la portée du petit agriculteur malgache.

II. DESCRIPTION DU PROJET

A. Généralités

Dans le cadre de la Campagne Mondiale contre la Faim (CMCF), la FAO a déjà lancé quatre Zones d'Expansion Rurale (ZER) à Madagascar, sous la direction de M. Hablützel.

C'est Misereor, organisation privée allemande d'assistance technique, qui a financé ces opérations. Elles ont démarré respectivement aux dates suivantes: janvier 1963, janvier 1966, octobre 1966 et août 1968.

La FAO définit les ZER comme des "Zones de développement concentré et harmonisé où les efforts de tous s'unissent pour assurer la promotion des paysans". Les méthodes adoptées seront analysées ci-après sous D.

Les résultats atteints jusqu'à ce jour sont très prometteurs, particulièrement dans la première ZER, lancée dès 1963, rendements en riz doubles ou triples de la moyenne régionale, mise au point d'un outillage agricole approprié, formation d'agriculteurs et d'artisans, mise en place d'installations collectives, remaniement parcellaire, etc. La physionomie économique de cette Zone subit, de ce fait, aujourd'hui des modifications décisives.

Peu à peu, les zones d'expansion rurale exercent aussi une influence sur les villages situés en périphérie si bien qu'au bout de plusieurs années, c'est toute une région qui connaît l'amorce d'un développement.

B. La région de Bobasakoa

C'est dans le canton de Bobasakoa, sur la côte Ouest (Préfecture de Diego-Suarez) que le Gouvernement malgache aimerait implanter une nouvelle action du type ZER. Il a demandé à la Suisse de réaliser cette opération.

Le Ministère malgache de l'Agriculture a effectué une étude sur le canton de Bobasakoa. Il ressort notamment que ce dernier compte 13'000 habitants, répartis en petits villages. Les activités principales de la population sont la riziculture et l'élevage. Déjà à l'heure actuelle, la zone

de Bobasakoa peut dégager quelques surplus de riz destinés à l'approvisionnement d'autres régions de la Préfecture de Diego-Suarez, en particulier de la ville de Diego-Suarez. Toutefois, ces surplus n'atteignent que des quantités très modestes et ne couvrent qu'une faible partie des besoins. Le projet envisagé permettra de développer la riziculture dans deux directions: intensification des méthodes et extension des surfaces cultivées.

Aujourd'hui, à Bobasakoa, les modes de culture sont de type traditionnel, les rendements médiocres, l'encadrement technique à peu près inexistant.

Le canton de Bobasakoa est relié à Diego-Suarez (à 170 km.) par une route dont une partie seulement est goudronnée. Certains tronçons sont en fort mauvais état et devront être réparés. Des crédits ont été réservés à cet effet.

C. Objectifs assignés à la ZER de Bobasakoa

Ces objectifs peuvent être délimités comme suit:

- 1) mise au point de l'outillage agricole pour la production végétale (riz et autres cultures vivrières); amélioration des pratiques et techniques culturales qui permettent l'introduction de la culture attelée et qui assurent une utilisation rationnelle de l'outillage agricole (par exemple repiquage, semis en lignes, etc.); introduction du matériel agricole en vue de la transformation des produits agricoles (par ex. pour le décortilage du riz); mise au point des techniques de maîtrise de l'eau en vue de l'amélioration de la riziculture;
- 2) vulgarisation des outils, pratiques et techniques convenant le mieux aux conditions locales et formation des agriculteurs sur le plan pratique;

- 3) implantation des services collectifs (par ex. adduction d'eau);
- 4) formation d'instructeurs appelés à diffuser les techniques dans les villages de la ZER;
- 5) formation d'artisans ruraux en ce qui concerne les méthodes de fabrication, réparation et entretien du matériel agricole;
- 6) formation de maîtres-artisans qui seront chargés de poursuivre la formation des artisans;
- 7) amélioration de l'élevage et production de fourrages.

D. Mode d'intervention et moyens à mettre en oeuvre

L'expert FAO qui dirige et coordonne les activités des ZER déjà implantées a conçu et mis au point des méthodes de travail originales. A grands traits, elles peuvent être caractérisées de la façon suivante:

Première année: Etudes et expérimentation:

- étude de la région : situation agricole, techniques et méthodes culturales, outillage agricole, variétés cultivées, techniques de transformation des produits, méthodes de stockage et de conservation, commercialisation, artisanat;
- analyse de la situation dans un village-pilote: la population, ses coutumes, ses occupations, l'agriculture, la structure des propriétés, les droits fonciers, l'élevage, la situation nutritionnelle, l'habitat, les installations collectives, les institutions;
- dans ce village, expérimentation de matériel agricole amélioré et organisation de démonstrations pour la population: construction d'un atelier artisanal pour les réparations et mises au point de l'outillage agricole; dressage des animaux de trait pour la culture attelée;

application des nouvelles techniques auprès d'un groupe d'agriculteurs.

Deuxième année: Sensibilisation de l'ensemble de la population du village:

- organisation d'essais et de démonstrations en collaboration avec les premiers agriculteurs touchés en vue de sensibiliser toute la population;
- perfectionnement des techniques et leur application auprès d'un plus grand nombre d'agriculteurs.

Troisième année: Vulgarisation auprès d'autres villages:

- sensibilisation des villages des environs au travail effectué dans le village-pilote;
- organisation à leur intention d'essais et de démonstrations;
- expérimentation de nouvelles cultures et de variétés de riz à haut rendement;
- essai d'amélioration de l'élevage bovin.

Au cours des phases ultérieures, viennent s'ajouter - d'abord dans le village-pilote, puis dans les autres - des améliorations sur le plan sanitaire (par ex. adduction d'eau), sur le plan de l'habitat, etc. qui pourront être financés par les accroissements des revenus agricoles.

En somme dans une ZER, on va du plus simple et du plus rentable (amélioration de la riziculture) aux questions plus complexes pour la solution desquelles il faut faire appel au sens de l'intérêt général.

Le personnel nécessaire à la réalisation du projet comprendrait l'expert FAO chargé de la direction et de la coordination des ZER, trois coopérants techniques (un ingé-

nieur agronome, un technicien agricole et un artisan) ainsi que leurs homologues malgaches et des manoeuvres. Comme il ressort de ce qui est mentionné plus haut, il y aurait lieu de mettre sur pied et d'équiper un atelier artisanal et de doter le projet de matériel agricole de démonstration.

Les charges financières en seraient réparties entre la Confédération et le Gouvernement malgache conformément au budget ci-après.

III. BUDGET POUR TROIS ANS ET FINANCEMENT

1. Financement extérieur (Confédération)

10 personnel (trois coopérants techniques: 108 mois/experts)	frs	450'000.--
50 - véhicules	"	30'000.--
- équipement et outillage	"	195'000.--
60 logements	"	82'000.--
80 - voyages de contrôle de la FAO	"	13'000.--
- frais d'administration à Rome (5% des frais d'équipement et d'outillage)	"	9'750.--
imprévus	<u>"</u>	<u>70'250.--</u>
	frs	<u>850'000.--</u>

2. Contrepartie malgache

10 personnel (1 adjoint technique deux agents techniques, 1 méca- nicien, 4 apprentis-artisans, 1000 journées de travail de manoeuvre/an)	frs	79'300.--
50 matériel et fournitures diverses	"	18'800.--
60 atelier	"	12'500.--
70 fonctionnement des véhicules et voyages à l'intérieur du pays	"	42'200.--
	<u>frs</u>	<u>152'800.--</u>

IV. INSTITUTIONS RESPONSABLES

La FAO ayant déjà mis sur pied avec succès quatre Zones d'Expansion Rurale à Madagascar, il nous paraît indiqué de confier à cette organisation l'exécution du projet de Bobasakoa. Du fait que la Suisse peut affecter au projet des coopérants techniques qu'elle recrute et rémunère elle-même, les frais de l'agent d'exécution, la FAO, tombent de 14 % à 5 % et ce pourcentage n'est calculé que sur les frais d'équipement et d'outillage (frs 195'000.--), soit une dépense de frs 9'750.--.

Deux accords seront conclus, l'un avec le Gouvernement malgache, l'autre avec la FAO, sur les modalités d'exécution et de financement du projet.

V. PREAVIS DE L'ADMINISTRATION

Division du Commerce	: Accord
Division de l'Agriculture	: Accord
Administration fédérale des Finances	: Accord
Service Politique Ouest	: Accord

V. RECOMMANDATIONS

La Commission agricole instituée par le Délégué à la Coopération technique pour le conseiller sur les questions de développement rural s'est prononcée avec faveur sur la réalisation d'une ZER par la Suisse. Notre Chargé d'affaires a.i. à Tananarive a également émis un avis très positif sur le projet.

./.

VI. PROPOSITION

Vu ce qui précède, le Département politique fédéral

p r o p o s e

de libérer un montant de fr. 850'000.-- à prélever sur le crédit de paiement 202.493.01 de la Coopération technique pour le financement de la Zone d'Expansion Rurale de Bobasakoa.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

(Graber)

Pour rapport aux:

Département des Finances et des Douanes
Département de l'Economie publique

Extrait du procès-verbal aux:

Département politique en 20 exemplaires pour exécution
Département des Finances et des Douanes en 5 exemplaires pour information
Département de l'Economie publique en 5 exemplaires pour information.